

à Corinthe et monta à la citadelle dont il parcourut la vaste enceinte; enfin il passa la nuit dans sa tente qui avait été établie au milieu des ruines du palais de Kiamil bey. Le 5, il traversa l'isthme dans sa largeur en passant par Héxamili, visita Kenchrés, ancien port de Corinthe sur le golfe de Sáros, déjeuna au village de Calamaki, Echelle actuelle de l'isthme, et alla bivouaquer au grand Dervend ou défilé qui sépare la Péninsule du continent. Pendant la nuit des loups et des jackals dont abondent les bois de cette région élevée, s'approchèrent du camp et donnèrent l'épouvante aux chevaux de S. Exc. et de sa suite. Il s'enfuirent dans l'obscurité après avoir rompu leurs liens, et toute la journée du 6 fut employée à les chercher et à les ramener. Quelques-uns, dans leur effroi, étaient allés jusqu'à Corinthe.

Le 7, le maréchal vint à Mégare, et passa à bord de la *Fleur de Lys* qui mouilla sur la côte voisine. Avant-hier, la frégate, contourna l'île de Salamine, s'arrêta un instant devant le port d'Athènes et vint, comme nous l'avons déjà dit, jeter l'ancre hier sur la rade d'Egine.

Le canot de la *Fleur de Lys* parcourut rapidement le trajet de vingt minutes qui sépare la rade du port, et le maréchal mit pied à terre sur le môle où l'attendaient les autorités locales, et M. le marquis de Valmy, chargé provisoire des affaires de France. Les bâtiments grecs portaient le pavillon blanc au grand mât et le bruit de leur artillerie se succédait sans interruption.

Le maréchal fut conduit, au consulat général de France, précédé par une musique militaire, au milieu d'une garde d'honneur de marins ipsariotes dont les efforts contenaient avec peine la foule immense qui se précipitait pour le voir. Une vaste enceinte quadrangulaire, formée d'arcades en feuillages et sur lesquelles on voyait les armes de France, les monogrammes des trois puissances et des drapeaux, entourait la maison consulaire préparée pour recevoir S. Exc. Elle accueillit avec bienveillance une députation de cent enfants de l'école des orphelins dont les pères ont tous succombé pour la patrie, et que la patrie a tous adoptés.

Avant d'entrer dans le consulat général, le maréchal se rendit d'abord chez le Président. Il y resta une demi-heure et LL. EE. revinrent ensemble à la maison de France. Le maréchal dîna ensuite chez le chef du gouvernement, et une illumination générale termina cette belle journée. Toutefois la musique et les acclamations les plus bruyantes se prolongèrent fort tard sous les fenêtres de S. Exc.

10 Mai. Hier à 11 heures, LL. EE. le président et le maréchal, se sont rendus à bord d'un bâtiment grec pour assister au spectacle de l'attaque d'un fort battu du côté de la mer, qui fut suivi d'un combat naval entre douze bricks ou goëlettes ipsariotes dont la moitié portait pavillon turc. Cette naumachie s'est terminée par la retraite des navires turcs au milieu desquels on a lancé deux brûlots enflammés, qui heureusement se sont consumés sans accident. Le rivage de la mer et les maisons étaient couverts de spectateurs.

Le maréchal visita ensuite l'établissement des orphelins, se rendit à cinq heures à un dîner qui lui fut offert par les membres du Panhellénium, et auquel assista le Président portant la plaque et le grand cordon de l'ordre royal de la légion d'honneur. Quoiqu'une petite pluie soit venue attrister la fin de ce jour consacré à la joie, il n'en a pas moins été suivi, comme hier, d'une illumination générale et spontanée. A l'issue du dîner LL. EE. se sont rendues à un bal préparé dans la maison de M. Condostavlo, à l'entrée de laquelle on avait disposé une vaste galerie, formée des pavillons de toutes les nations et ornée de devises en l'honneur du maréchal et de son armée. La réunion des premiers fonctionnaires du gouvernement et d'officiers de terre et de mer des trois puissances, la présence de dames de toutes les parties de la Grèce en costumes aussi variés que pittoresques, offraient un spectacle dont la nouveauté dans ce pays était digne d'exciter un vif intérêt.

Le maréchal se retira à minuit et s'embarqua aussitôt sur la *Fleur de Lys* qui mit à la voile quelques heures après pour Poros, avec la frégate de S. M. B. la *Blonde*, capitaine Lyons, et S. Exc. doit dîner aujourd'hui.

11 Mai. La frégate la *Fleur Lys* a jetté l'ancre sur la rade de Poros, à dix heures et demie du matin. L'amiral russe comte Heyden y est entré avec trois vaisseaux une frégate à trois heures. A cinq heures, le iréchal passa à bord de la frégate la *Blonde*, et se trouva M. Dawkins ministre résident d'Angleterre. L'équipage était sur les vergues. A six heures et demie l'amiral russe se rendit à bord de la *Blonde*, et l'un et l'autre en partirent à 7 heures. Le maréchal fut salué à son départ par l'artillerie de la frégate, et il mit à la voile ce matin à quatre heures pour Hydra.

13 Mai. Notre correspondant d'Hydra nous mande, avec beaucoup de détails, les particularités de la visite que le maréchal Maison a faite avant-hier dans cette île, où il est arrivé vers dix heures du matin. Il a été reçu au débarquement par Tsammados et Jean Orlando, démogérontes, au son des cloches, au bruit de l'artillerie, et au milieu d'un immense concours de population. Conduit d'abord dans l'église du grand monastère, il y a entendu les vœux que le clergé grec a adressés au Ciel pour la conservation. Il a ensuite été harangué en français par M. Orlando, auquel il a répondu avec une extrême bienveillance, qu'il ne manquerait pas de faire connaître à S. M. Charles X les sentiments de gratitude dont les habitants d'Hydra sont pénétrés pour Elle. Enfin après s'être reposé une demi-heure dans la maison de M. Georges Conduriotis, où il a accepté quelques rafraichissements, et avoir visité la belle maison construite récemment par M. Orlando d'où l'on jouit d'une vue magnifique de la ville d'Hydra, il a remis à la voile et s'est dirigé vers Navarin.

14 Mai. M. l'amiral comte Heyden est venu hier de Poros à Egine sur la corvette russe le *Navarin*.

16 Mai. Aujourd'hui cent trente-six esclaves grecs, rachetés par le Roi de France, sont encore arrivés à Egine sur un transport français, venant d'Alexandrie. La plus grande partie de ces malheureux sont affectés d'ophtalmies. Il est à remarquer que parmi les femmes qui s'y trouvent en majorité, il en est peu qui soient pourvues de quelques attraits. Celles que la nature a mieux traitées doivent déplorer un tel avantage qui rendra probablement leur esclavage éternel. Cependant toutes ne trouvent pas leur chaîne légère, et nous sommes informés qu'une jeune grecque d'une extrême beauté trouva dernièrement au Caire, l'occasion de s'enfuir de sa prison, avec une autre esclave abyssinienne, et de se réfugier dans la maison d'un agent consulaire. Celui-ci intimidé par les réclamations menaçantes du propriétaire de ces femmes, en écrivit à Alexandrie à son consul général qui répondit qu'il ne voulait point se mêler de telles affaires, et enjoignit à son subalterne de les chasser de leur asile. Ces malheureuses furent aussitôt saisies, renfermées dans un sac et jetées dans le Nil.

— Depuis quelque temps, beau coup de voyageurs de diverses nations, la plupart officiers, venant à Egine, allaient visiter Athènes avec une autorisation du gouvernement de franchir la croisière grecque et sans que les Turcs de la garnison y missent obstacle. Loin de là, Paga et le bimbachi, prélevant sur chacun de ses voyageurs un petit tribut composé ordinairement de rhum et de quelques aunes de drap, les voyaient toujours venir avec plaisir; mais il n'en était pas de même de la populace et des soldats qui, ne recevant ni drap ni rhum, s'en dédommageaient par des grossièretés. « Que veulent ici ces chiens de Français, disaient-ils en les voyant, ils viennent sans doute faire les espions, pour avertir les *Raïas* du moment où ils pourront nous attaquer? » Ces aimables réflexions n'étaient point les seules par lesquelles s'exhalait leur humeur; ils allèrent un jour jusqu'à assaillir de pierres quelques officiers anglais qui s'approchèrent un peu trop, à leur gré, du monument de Philopapou où se trouve une batterie. Il suffit de connaître la populace turque, et l'indiscipline des troupes irrégulières, pour être à peu près assuré que quelque tragique histoire fut venue tôt ou tard mettre fin à ces visites; si le gouvernement grec, croyant y voir d'autres inconvénients, ne les eût totalement défendues il y a quelques jours.

18 Mai. M. le marquis de Valmy a adressé hier au Président la lettre ci-dessous.

Egine, le 5 (17) mai 1829.

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur d'informer V. Exc. que de nouveaux enfants viennent d'être rendus à la Grèce par les soins généreux et philanthropiques du Roi mon Auguste maître.

M. le consul général de France à Alexandrie, chargé de continuer l'honorable mission qu'avaient reçue MM. de St. Leger et Gros pour la délivrance des Grecs emmenés en Egypte, vient de m'adresser 176 de ces infortunés, et je m'empresse de les remettre entre les mains de V. Exc.

En confiant au Président de la Grèce ces nouveaux membres de la grande famille au bonheur de laquelle il s'est chargé de veiller, j'ai donné la liberté avec celle qui doit la leur rendre chère, et qu'ainsi l'œuvre bienfaisante de S. M. T. C. sera accomplie par les soins paternels de V. Exc.

J'ai l'honneur d'être M. le Président, avec la plus haute considération de V. Exc., etc.

marquis de VALMY.

Le Président a fait aujourd'hui à M. le marquis de Valmy la réponse suivante:

Egine, le 6 (18) mai 1829.

Monsieur le marquis,

Je reçois avec infiniment de reconnaissance le nouveau bienfait que m'annonce votre lettre d'hier.

Les malheureux qui, grâce à la munificence de votre Auguste Souverain, sont affranchis de l'esclavage et rendus à leur patrie, s'unissent à leurs compatriotes déjà délivrés par le zèle philanthropique de MM. Gros et Saint-Leger, pour appeler de tous leurs vœux les bénédictions du ciel sur Charles X et la France.

Je serai heureux, M. le Marquis, si je puis, avec l'aide de Dieu, procurer à tous ces infortunés, les secours dont ils ont besoin pour être en état de devenir par leur travail, utiles à eux-mêmes, à leurs familles, et à leur patrie.

Veillez mettre aux pieds de S. M. T. C. l'hommage de notre gratitude la plus sincère, et agréer M. le Marquis l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Président

J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire pour les affaires étrangères

S. TRICOURI.

19 Mai. Des lettres du 11 arrivées avant-hier annoncent que la frégate l'*Hellas*, ayant à bord M. le comte Augustin Capodistrias, Lieutenant plénipotentiaire du Président pour les provinces et l'armée de la Grèce continentale, est allée mouiller devant Missolonghi que tout indique devoir bientôt l'exemple du château de Romélie, de Vostitza et de Lépante. Avant de partir, il a adressé aux troupes de terre et de mer réunies dans cette dernière place, la proclamation suivante:

Le pavillon grec flotte sur la citadelle de Lépante, et le signe vénéré de la Croix est élevé de nouveau, après 140 ans, sur les murs de cette ville.

Tandis que nous rendons des actions de grâce à Dieu, qui a remis entre nos mains, avec si peu de peine, cette fameuse forteresse, nous devons reconnaître que c'est sa divine Providence qui a prévenu dans cette occasion tout événement fâcheux et qui a fait que nul acte de cruauté n'est venu ternir la gloire des armes grecques.

S. Exc. le président qui, ayant visité en personne ces parages, a été témoin du zèle de la flotte et de l'armée, m'a chargé d'assurer de son entière satisfaction M. l'amiral A. Miaoulis qui a beaucoup contribué par sa sagesse et son infatigable activité à l'heureuse issue de nos entreprises, au kiliarque Kitzo Tzavellas, au commandant de la cavalerie Hatzi Christos, au colonel Piéri, à l'officier Bulgari, au chef de bataillon Saunier, au chef Bouki, aux pentacociarques Yéri, Christos Photomara, et aux militaires de tout grade qui ont combattu par terre et par mer pendant le siège, enfin au chef Jean Colocotroni et aux officiers et soldats Péloponésiens qui ont accompagné ce dernier et qui ont coopéré à cette entreprise.

alla le 29 mars à Argos; il y passa la journée du 30, et partit le 31 pour Tripolitza, où il resta le 1^{er} avril. Le 2, il se rendit à Caritina, et en partit le surlendemain pour visiter les ruines de l'ancienne Mégalopolis situées près de Léondari où il passa la nuit; il coucha le 5 à Fratzola, et arriva le 6 à midi à Calamata. Il resta le 7 à Nisi, et se rendit le 8 à Coron où il fit un séjour de 48 heures.

Dans tous les lieux que nous venons de nommer, et dans la plupart des villages intermédiaires, le Président s'est entretenu avec les principaux habitants et les cultivateurs. Il a accueilli avec intérêt toutes les observations qu'ils lui ont faites sur leur situation actuelle et leurs besoins; enfin il les a laissés pénétrés de l'idée que le moyen le plus infailible de sortir de l'état de gêne dans lequel ils se trouvent, et de s'élever graduellement à un état de prospérité, est de s'adonner sans relâche au travail et de procurer à leurs enfants une bonne instruction élémentaire.

Ce qui a été fait jusqu'à présent, sous ce dernier rapport, est immense. Il existe déjà à Argos deux écoles d'enseignement mutuel, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. Le nombre des élèves est de plus de 150. Le Président a assisté à leur leçon, et leur a donné des encouragements dont ils ont paru sentir tout le prix. La ville d'Argos est une de celles qui se relèvent le plus rapidement de leurs ruines. Le Président a pris des mesures pour que la reconstruction des maisons continuât à s'opérer d'après un plan régulier. La même précaution a été prise pour Tripolitza. Quoique la masse et l'étendue des décombres y soient encore effrayantes, néanmoins on peut espérer, en voyant ce que l'on a déjà fait, que la restauration complète de cette grande ville s'achèvera bientôt.

À Tripolitza, le Président a admis auprès de lui deux cents enfants qui lui ont présenté une adresse dans laquelle ils sollicitent l'établissement d'une école d'enseignement mutuel. Ces enfants ont reçu jusqu'à présent leur instruction dans un espèce de caveau, où ils manquent des objets les plus indispensables à leurs exercices: le Président y a fait pourvoir et leur a promis qu'il leur serait donné sous peu un local convenable. Il a désigné le même jour, l'emplacement où devait être fondée la nouvelle école. Déjà les habitants de la ville ont ouvert une souscription pour commencer cet édifice, et les pauvres sans travail, ont été immédiatement employés à déblayer le terrain ainsi qu'à réunir les matériaux nécessaires.

L'impulsion est donnée, il n'y a plus de village qui ne réclame avec instance le bienfait d'une semblable institution. Le Président en a promis à tous, et il espère trouver en peu de temps parmi les meilleurs élèves des écoles déjà établies, des maîtres capables d'en créer de nouvelles.

Dans tous les lieux habités qu'il a traversés, la population entière s'est portée à sa rencontre, et lui a témoigné de la manière la moins équivoque des sentiments dont l'unanimité a dû lui procurer une satisfaction bien douce.

Le Président quitta Coron le 10. Un officier supérieur de l'état-major français était venu l'y trouver, pour lui communiquer l'ordre du jour du général en chef, qui fixait les honneurs qui devaient lui être rendus dans les lieux occupés par les troupes françaises. Le général Trézel, suivi d'un détachement de cavalerie, s'était porté à sa rencontre à une lieue de Modon. Il y fit son entrée le même jour au bruit d'une salve d'artillerie de 19 coups de canon. Toutes les troupes étaient rangées en bataille, elles présentaient les armes, les drapeaux saluèrent et les tambours battirent aux champs. Le Président portait le grand cordon de la légion d'honneur; il se rendit d'abord à l'église métropolitaine, où l'attendait le clergé du lieu et trois archevêques que la circonstance avait réunis à Modon.

En sortant du temple il monta vers la citadelle, à la porte de laquelle il rencontra S. Exc. le maréchal Maison entouré de tout son état-major. Le spectacle de l'entrevue de ces deux illustres personnages, dont les noms doivent traverser les siècles avec le souvenir de la restauration de la Grèce, dut être d'un haut intérêt pour ceux qui en furent témoins.

Une garde d'honneur, commandée par un chef de bataillon, avait été placée devant la maison préparée pour le Président. Il passa à Modon les journées des 11, 12 et 13, dina deux fois chez

le maréchal eut la visite des différents corps d'officiers auxquels il adressa, avec cette facilité d'élocution lui est particulière, des expressions de reconnaissance pour la tâche qu'ils ont accomplie à un si noble dévouement.

Le Président quitta Modon le 14 avril, arriva deux heures après à Navarin, visita la forteresse ainsi que les travaux qu'y exécute le corps du Génie de l'âge d'expédition, reçut les dévouements et les souhaits.

Le 15, il s'embarqua sur le bateau à vapeur le *Mercur*, s'arrêta à Arcadia; le 16 au soir il était à Pyrg, le 17 à Gastouni, le 18 à Clarentza. Le 19, vers les trois heures du matin, le bateau jeta l'ancre devant Patras. À six heures, le Président descendit à terre au milieu des salves d'artillerie du château et des bâtiments de guerre de diverses nations qui se trouvaient en ville. Il alla visiter le château de Patras. C'est un édifice considérable entrepris par les Français pour augmenter les moyens de défense de cette importante forteresse. Il traversa ensuite, sur le *Mercur*, le détroit des petites Dardanelles qui la sépare du château de Romélie où il s'arrêta quelques instants, et se rendit enfin à bord de la frégate l'*Hellas* où il resta jusqu'au 24. Vers les dix heures, il s'embarqua de nouveau sur le *Mercur* qui le conduisit jusqu'à Vostitza.

De Vostitza, le Président continua son voyage par terre. Le 25 il s'arrêta au célèbre monastère de Mégaspiléon; le 26, à Calavrita. Le 27, il passa la nuit dans le village de Calivia, et le 28 il arriva à S. George, où il descendit dans la maison de l'archevêque de Corinthe; enfin, le 29 à midi, il rentra à Napoli de Romanie, un mois après avoir quitté cette place.

M. le maréchal Maison s'y trouvait depuis quatre jours. Le Président assista à un bal qui lui fut offert par les dévouements, et ne partit que le 5 mai, trois jours plus tard que le maréchal, après avoir visité les travaux qu'il avait précédemment ordonnés et fait un assez grand nombre de promotions dans les troupes régulières, entra autres parmi les sous-officiers français qui y sont entrés dernièrement et dont trente-trois ont été promus au grade de sous-lieutenant. S. Exc. s'embarqua de nouveau sur le bateau à vapeur et arriva comme nous l'avons dit le jour suivant à Egine.

7 Mai. Le Président a adressé aujourd'hui la circulaire suivante aux maîtres des écoles d'enseignement mutuel actuellement en activité en Grèce.

« Parmi les écoles d'enseignement mutuel existantes, celles que nous avons eu la satisfaction d'inspecter nous-même, ne nous ont laissé rien à désirer. Il nous tardait d'en témoigner notre reconnaissance aux citoyens distingués qui ont contribué à leur organisation, au maîtres qui, au milieu des plus grandes privations, ont su faire prospérer ces établissements et aux élèves qui nous donnent déjà la mesure de tout ce que la patrie a droit d'attendre d'eux. Rien ne peut le leur prouver davantage que la demande que nous vous adressons.

« Nous vous autorisons, Monsieur, à nous indiquer ceux de vos élèves qui vous ont donné des preuves invariables de leur vocation et de leur capacité pour le professorat dans les écoles mutuelles, parce que nous désirons les appeler à compléter leur instruction dans une Ecole Normale que nous allons ouvrir à Egine.

« Dès que nous aurons reçu ces indications de la part de tous les maîtres des écoles existantes, nous déterminerons le nombre des élèves qui auront place dans l'Ecole Normale. Il n'y seront cependant admis qu'après avoir été examinés par une commission que nous instituerons ad hoc.

« Désirant accorder aux maîtres une juste indemnité des frais qu'ils ont déjà faits pour donner des encouragements à leurs élèves, nous leur offrons une gratification de 500 piastres pour chacun d'eux qui seront admis dans l'Ecole Normale. »

Le Président

J. A. CAPODISTRIAS.

— On fait de nombreux préparatifs pour la réception du maréchal qui est attendu ici d'heure en heure. Une agitation générale se manifeste jusques dans les dernières classes de

la population et toutes les figures expriment l'impatience. Les terrasses des maisons sont couvertes de femmes, dont les yeux fixés vers le nord, cherchent à découvrir la frégate la *Fleur de Lys* que l'on distingue au mouillage devant la côte de Mégare.

9 Mai. Hier, dans la matinée, la *Fleur de Lys* a jeté l'ancre sur la rade d'Egine, en entrant par la passe du sud, et bientôt une salve de l'artillerie de cette frégate a annoncé que le maréchal en descendait pour se rendre à terre. Mais, avant d'entrer dans les détails du séjour de S. Exc. à Egine, nous donnerons un aperçu rapide de la route qu'elle a suivie depuis Modon.

M. le maréchal ne voulant pas quitter la Grèce sans visiter l'intérieur de cette contrée toujours si riche des beautés de la nature, et sûr d'ailleurs de remplir un des vœux les plus chers des habitants, de leur procurer par son passage, de l'état de sécurité dont ils jouissent par suite de la délivrance de leur territoire; est parti de Modon le 20 avril, accompagné de M. Roux, médecin principal, de M. Firino, payeur général de l'armée d'expédition, qui retournent également en France, et suivi de ses aides-de-camp MM. de S. Léger, de Rohan, et de Dillon. Le premier jour S. Exc. vint coucher à Coumbé, plateau élevé et ombragé d'arbres, et le second au grand village de Nisi. Le 22, le maréchal visita les restes imposants de Messène et ne s'arrêta qu'à Léondari, où il n'entra que trois heures après le coucher du soleil. Le 23 il était à Tripolitza et le lendemain à Lerne. Dans ces différents lieux, les autorités ainsi que les habitants se portèrent à sa rencontre pour lui offrir des fleurs et des lauriers; et leurs yeux, à défaut de paroles, lui exprimèrent d'une manière bien touchante le bonheur que sa vue leur faisait éprouver.

De Lerne, le maréchal se rendit à Argos, escorté par un escadron de cavalerie grecque. Il déjeuna chez M. le comte Bulgari, ministre de Russie, reçut les dévouements, visita la nouvelle caserne de la cavalerie, et partit à une heure et demie pour Napoli de Romanie. Le colonel Heydeck, gouverneur de cette place et directeur général du Corps régulier, s'était porté au-devant de S. Exc. jusqu'aux ruines de Tyrinthe, situées à une demi-heure, et les dévouements, conduits par le commissaire extraordinaire de l'Argolide, vinrent le recevoir et le complimenter à la porte de terre. Le maréchal entra à Napoli au milieu des honneurs militaires dus à son rang, et alla occuper la maison de M. Kallergi qui avait été préparée pour lui.

Le 27, il visita Palamide, où il fut reçu par M. Rayko commandant de cette forteresse. Le 28, S. Exc. honora de sa présence un bal qui lui fut offert par M. Scouffo. Le lendemain il alla voir l'arsenal et parut satisfait de l'ordre et de l'activité remarquables qui y régnaient. Le Président étant arrivé le même jour à Napoli, le maréchal dina avec lui.

Le 3 mai, la ville de Napoli offrit un bal au maréchal dans la belle salle des séances du corps législatif, et la fille du général Nikitas lui présenta, avec une couronne de laurier, l'adresse suivante au nom des dames de Napoli:

« Monsieur le Maréchal,

« Nous sommes bien heureuses de pouvoir vous exprimer les sentiments de profonde reconnaissance, dont nous sommes pénétrées envers votre Auguste Monarque, envers les troupes, qui, sous vos ordres, ont rendu à ces contrées la paix et le bonheur, et envers les dames vos compatriotes qui nous ont si généreusement accordé des secours.

« Il serait aussi difficile d'énumérer tous ces bienfaits que de vous exprimer, Monsieur le Maréchal, la gratitude qu'ils nous inspirent, surtout en voyant l'intérêt que vous témoignez à nos compatriotes et qui nous atteste que le bonheur de les avoir secourus n'est pas à vos yeux le moins beau des titres de gloire qui ornent votre carrière.

« Nous espérons que les sentiments qui nous unissent trouveront en vous un interprète bienveillant à votre retour en France, et que vous ne cesserez de vous y intéresser à cette Grèce, où votre nom sera toujours cher et vénéré.

Le maréchal partit de Napoli le 5, s'arrêta au village de Carvati, visita les ruines de Mycènes et le tombeau d'Agamemnon qui en sont voisins. Le jour suivant il arriva de bonne heure

COURRIER D'ORIENT,

Journal politique, commercial et littéraire,

PARAISANT UNE FOIS PAR SEMAINE A DES JOURS INDÉTERMINÉS.

ÉGINE, mardi 19 mai 1829.

PARTIE OFFICIELLE (1).

Le gouvernement a reçu le 24 avril (6 mai) 1829, la nouvelle que la convention ci-dessous, relative à l'évacuation de Lépante, et ratifiée par le Président devant cette place le 11 (23), a été exécutée.

L'évacuation de la place ne devait commencer que le 22, mais les témoignages d'intérêt que le Lieutenant plénipotentiaire et l'armée ont donnés à la garnison musulmane, ont porté le pacha et les beys à remettre, dès le 18, aux troupes régulières grecques la citadelle de Lépante. Le pavillon grec y flotte maintenant, et deux cents soldats réguliers sous le commandement du colonel Piéri en forment la garnison.

CONVENTION RELATIVE A L'EVACUATION DE LEPANTE.

S. Exc. Ibrahim pacha, commandant de Lépante, conjointement avec Islam bey et les autres beys de la garnison de ladite place, se trouvant étroitement bloqués par terre et par mer depuis 40 jours et manquant de toute ressource quelconque pour continuer à subsister dans ladite place, ont résolu d'accepter les propositions qui leur furent adressées dès le commencement par le Lieutenant plénipotentiaire du gouvernement grec.

A cet effet, S. Exc. le pacha conjointement avec les beys ont muni de leurs pleins-pouvoirs Djentri-Achmet bey, lequel est convenu avec le plénipotentiaire du gouvernement grec des articles suivants :

Art. 1. A dater de ce jour les hostilités cesseront de part et d'autre. Les troupes grecques resteront dans leurs lignes et il sera permis aux Turcs de sortir jusqu'à la position dite des tombeaux. Les communications entre l'armée et la garnison n'auront lieu que par mer.

Art. 2. Le Lieutenant plénipotentiaire du gouvernement grec s'engage à expédier aujourd'hui même par un bâtiment de l'escadre grecque dans le port de Prévésa, trois officiers turcs que le pacha chargera de ses dépêches pour Iannina. Deux de ces officiers partiront avec les dépêches, le troisième restera à bord du bâtiment. Si cinq jours après l'arrivée du bâtiment dans le port de Prévésa, les deux officiers ne retournent pas ou n'envoient aucune réponse, le troisième repartira avec le bâtiment et reviendra immédiatement à Lépante.

Art. 3. Il est convenu que, du 21 au 22 avril 1829 (du 5 au 4 mai), l'évacuation de Lépante commencera. Elle aura lieu de la manière suivante.

Les troupes régulières grecques occuperont le 23 la citadelle d'Ich-Kalé, sans toutefois pouvoir quitter l'enceinte de ladite citadelle et se répandre dans la ville, jusqu'à ce que l'évacuation complète soit effectuée.

Art. 4. La garnison et tous les habitants de Lépante de religion musulmane s'embarqueront avec leurs armes et tous leurs effets sur des bâtiments que le gouvernement grec nolisera, et seront transportés à Prévésa sous la sauve-garde de bâtiments de guerre.

Art. 5. On établira de gré à gré le mode d'après lequel les Turcs pourront vendre à l'enchère les objets qu'ils ne pourront ou ne voudront pas emporter avec eux.

Art. 6. Si parmi les habitants ou prisonniers

chrétiens, hommes ou femmes qui se trouvent actuellement de certains castes à cet effet, de vouloir suivre les Turcs, le Lieutenant plénipotentiaire n'y mettra aucun obstacle.

La présente convention sera signée par les deux plénipotentiaires en double et munie de leurs cachets.

Elle sera ratifiée d'une part par le Président de la Grèce et de l'autre par Ibrahim pacha et les beys.

Cette convention sera exécutée avec une religieuse fidélité de part et d'autre en invoquant le nom du Dieu tout puissant.

A bord de l'Helles, le 11 (23) avril 1829.

A. A. CAPODISTRIAS.

DJENTRI-ACHMET BEY.

(Suit la ratification du Président de la Grèce et d'Ibrahim pacha de Lépante).

GOVERNEMENT GREC.

No. 4192.

La Secrétaire d'Etat,

Considérant que le blocus des côtes de l'Attique, de l'île d'Eubée, et du golfe de Volos, déclaré déjà par le décret du gouvernement No. 2499, devient illusoire tant qu'il est permis de débarquer, sur les côtes voisines non bloquées, des vivres qu'on transporte par terre à l'ennemi;

Considérant que pour hâter le résultat qu'on doit attendre de ce blocus, et faire cesser le plutôt qu'on pourra les maux causés par la guerre, il est urgent que les mesures les plus efficaces soient prises;

Ayant sous les yeux le décret No. 2499, et se conformant à l'ordonnance No. 10955 que S. Exc. le président a émise à la suite de deux rapports No. 3626, et 5961 du département de la Marine;

DECLARE :

1^o. Indépendamment des côtes de l'Attique, de l'île d'Eubée, et du golfe de Volos mises déjà en état de blocus, les côtes de la Démétriade (Zagora) jusqu'au cap de Kiasavos, sont de même dès aujourd'hui déclarées en état de blocus.

2^o. Il est accordé de terme de vingt jours à dater d'aujourd'hui, à tous les bâtiments portants pavillon neutre qui pourraient se trouver dans les parages mis actuellement en état de blocus, afin qu'ils s'en éloignent sans être molestés.

Ce terme expiré s'ils ne s'en éloignent pas, ils seront saisis par la division navale, et envoyés devant le tribunal maritime.

3^o. Tout bâtiment ayant pavillon neutre et se dirigeant vers les côtes mises par le présent en état de blocus, ne sera pas saisi pour la première fois; il ne sera que détourné de sa direction; mais s'il ose tenter une seconde fois de forcer le blocus, il sera alors arrêté et envoyé devant le tribunal maritime.

4^o. La division navale chargée du blocus de l'île d'Eubée et du golfe de Volos, est chargée de même de celui des parages de la Démétriade. Elle continuera à remplir sa mission d'après le décret No. 678, avec les modifications énoncées dans la présente déclaration.

Égine, le 26 avril (8 mai) 1829.

Le secrétaire d'Etat

N. SPILIADIS.

No. 4193.

Considérant que sans s'écarter du but dans lequel M. le général en chef Sir R. Church a prolongé le rayon du blocus des côtes de la Grèce occidentale, on peut restreindre aujourd'hui ce rayon, et se conformant à l'ordonnance de S. Exc. le Président, sous le No. 10955.

DECLARE :

1^o. Le rayon du blocus des côtes de la Grèce occidentale, est restreint jusqu'à Mourto, sans que ce dernier endroit, soit compris dans ce rayon.

2^o. Il est accordé le terme de vingt jours à dater d'aujourd'hui, à tous les bâtiments portant pavillon neutre, qui pourraient se trouver dans les parages mis actuellement en état de blocus, afin qu'ils s'en éloignent sans être molestés. Ce terme expiré, s'ils ne s'en éloignent pas, ils seront saisis par la division navale, et envoyés devant le tribunal maritime.

3^o. Tout bâtiment ayant pavillon neutre et se dirigeant vers les côtes mises en état de blocus, ne sera pas saisi pour la première fois; il ne sera que détourné de sa direction; mais, s'il tente une seconde fois de forcer le blocus, il sera alors arrêté et envoyé devant le tribunal maritime.

4^o. La division navale chargée du blocus des côtes de la Grèce occidentale, continuera à remplir sa mission d'après le décret No. 678, avec les modifications énoncées dans la présente déclaration.

Égine, le 26 avril (8 mai) 1829.

Le secrétaire d'Etat

N. SPILIADIS.

GOVERNEMENT GREC.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

Désirant faire participer les troupes grecques aux bienfaits de l'enseignement élémentaire,

NOUS DECRETONS :

Art. 1. L'enseignement mutuel sera organisé dans les différentes armes du Corps régulier.

Art. 2. M. le capitaine d'état-major Dutronc, qui nous a présenté un mémoire à ce sujet, est nommé directeur de cet enseignement.

Art. 3. M. le colonel Heydeck, directeur général du Corps régulier, prendra connaissance dudit mémoire, et portera à notre sanction les projets de règlement que M. le capitaine Dutronc est chargé de rédiger après s'être concerté avec lui.

Égine, le 1. er mai (13) 1829.

J. A. CAPODISTRIAS.

GRÈCE.

ÉGINE.

6 Mai. Le Président est arrivé hier à Egine après avoir terminé sa visite du Péloponèse. Son absence a duré deux mois. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux un itinéraire abrégé du voyage de S. Exc., que nous suivrons depuis son départ de Napoli de Romanie où Elle se rendit d'abord par mer en partant d'Egine.

Le Président, après un séjour de deux semaines dans cette ville, où il a ordonné beaucoup de travaux de salubrité et d'embellissement qui se poursuivent de la manière la plus active

(1) Nous donnerons dans le prochain numéro le décret relatif à la réorganisation du tribunal maritime, rendu le 22 avril, et dont la promulgation a tardé jusqu'à ce jour.



* S. Exc. a daigné accorder, comme gratification aux troupes de terre quarante cinq mille piastres, à la flotte quinze mille, aux artilleurs et tacticiens quatre mille qui seront distribuées incontinent par le commissariat de l'armée, et réparties selon le nombre de corps et le grade de chaque individu.

* Hellènes! Dieu est propice à toute juste cause et à toute entreprise conduite d'une manière régulière et humaine. Le gouvernement ne néglige rien pour rendre à la nation grecque son antique splendeur.

* Soldats! La voix de Dieu, celle de la patrie et du Président vous appellent à de nouveaux efforts. Soyez dociles à cette voix et exécutez vos devoirs avec le zèle et la bravoure qui vous caractérisent, afin de jouir sous peu des fruits de vos travaux.

Le Lieutenant plénipotentiaire

A. A. CAROLINI

— On croit généralement que les Turcs d'Anatolico l'ont abandonné pour se retirer à Missolonghi, quoique le gouvernement n'ait encore reçu rien d'officiel à cet égard. Il est donc à croire que l'ennemi n'aura bientôt plus en deça des golfes d'Arta et de Volo d'autre point fortifié qu'Athènes, contre laquelle tous les efforts des Grecs venant à se réunir il est présumable qu'ils n'auront pas longtemps à lutter. Cette tâche remplie, ils pourront se glorifier d'avoir accompli par leurs seuls efforts, la délivrance de leur sol commencée par les Français et d'avoir chassé les Turcs de tous les points du territoire dont le protocole, de Londres du 22 mars, leur fait espérer la possession.

Les élections de la Morée et des îles doivent être terminées en ce moment, mais tous les résultats n'en sont point encore connus. Dans la plus grande partie des chefs-lieu d'élection, le peuple a, d'un commun accord, résolu de remettre des pleins pouvoirs entre les mains du Président.

Plus fatigué des agitations intérieures dont il a été si longtemps la victime, que de sa pénible lutte contre les Turcs, il en craint le retour au-delà de toute expression, et la réunion d'une nouvelle Assemblée lui paraît devoir être encore le signal d'intrigues coupables dont une triste expérience lui a démontré que lui seul a toujours à souffrir. Aussi dans beaucoup d'endroits, n'a-t-il pas craint de se porter à des démonstrations menaçantes pour empêcher les

électeurs de venir. L'état de sécurité dans lequel il vit dès une année, comparé à sa situation présente, lui paraît assez satisfaisant pour il ne se demande même pas si cet état peut être amélioré, et refusant d'user, pour y parvenir, des moyens constitutionnels qui sont sa disposition, il veut laisser aux mains de lui dont il croit tenir tous ses avantages actuels le soin de les lui conserver. Il est présumable cependant, que le Président, content d'une expérience qui lui démontre ce qu'il peut attendre des Grecs, sent trop bien l'illégitimité des pouvoirs dont on veut l'investir pour oser d'avantage à convoquer de nouveau les collèges qui ne se sont point réunis, et qu'enfin des ordres précis et sévères apprendront au peuple ainsi qu'aux électeurs qu'il est pour eux des obligations constitutionnelles et sacrées dont ils ne peuvent encore moins sans danger pour l'avenir.

— Les ambassadeurs de France et d'Angleterre, comte Guillemot et l'honorable Robert Gordon, frère de lord Aberdeen, qui remplace M. Stratford Canning, ont du quitter Naples le 15 courant pour se rendre à Constantinople.

— Les derniers journaux reçus à Egine sont d'une date extrêmement ancienne. Ils n'offraient rien plus intéressant que le retrait, par le ministère français, des lois départementale et communale par suite des amendements de la commission de la Chambre des députés.

— Plusieurs feuilles nouvelles ont paru depuis le commencement de cette année à Paris. Dans le nombre on doit distinguer l'Abréviateur universel, et le Courrier des Electeurs, journal hebdomadaire. Ce dernier surtout, par l'esprit et le talent qui président à sa rédaction, par l'extrême intérêt et la variété des matières qu'il traite, se recommande non seulement à la classe de lecteurs auxquels il semble spécialement adressé, mais encore à tous ceux qui aiment à suivre les progrès de la civilisation et des lumières.

P. S. Au moment où nous mettons le journal sous presse, un officier porteur des capitulations de Missolonghi et d'Anatolico, arrive du quartier-général du comte Augustin. Nous donnerons dans le prochain numéro les documents relatifs à cet heureux et important événement.

MOUVEMENT DE LA RADE D'EGINE DU 4 AU 18 MARS.

Table with columns for ship names, types, and destinations. Includes arrivals (ARRIVÉES) and departures (DÉPARTS) for various vessels like 'Le 5, corvette française l'Éclair', 'Le 8, frégate anglaise la Blonde', etc.

ANNONCES

AVIS DIVERS.

On trouve au bureau du journal des cartes de Turquie, de Grèce et de Candie sur différentes échelles. On s'y charge de commissions de librairie pour la France et autres pays de l'Europe, enfin on y fait imprimer en diverses langues et pour les administrations.

L'ABEILLE GRECQUE, journal français, publié à Egine, ayant cessé de paraître, les personnes qui avaient souscrit à cette feuille et dont l'abonnement n'est pas encore expiré, sont priées d'envoyer leur bulletin d'abonnement à la direction du Courrier d'Orient, qui leur en remettra un autre en échange, et leur adressera ce journal jusqu'à l'expiration de l'engagement que l'éditeur de l'Abeylle avait contracté avec elles.

NOTA. Les lettres et paquets destinés pour la direction du journal doivent être adressés francs de port à EGINE. Le prix de l'abonnement pour la Grèce est 20 fr. par semestre, et de 40 fr. par an. Pour tous les autres pays, y compris les îles Ionniennes, il est de 25 et de 50 fr. En France et dans les pays au nord de la France, les personnes qui veulent s'abonner au COURRIER, sont priées de s'adresser, à Paris, à M. CASSIN, rue Taranne, n.º 12, ou à M. LAURENT, libraire, à Toulon, agents du journal. Elles pourront ainsi recevoir de suite les numéros les plus récents du Courrier, ou bien la collection complète si elles le désirent. — On peut encore souscrire aux adresses suivantes :

Table listing subscription agents in various cities. Left column: A PARIS, LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, LONDRES, VIENNE, BERLIN, MUNICH, AUGSBURG, STUTTGARD, LEIPZIG, BERNE, GENEVE, BRUXELLES, AMSTERDAM, HAMBURG, FRANCFORT, STOCKHOLM, COPENHAGUE, ST.-PETERSBOURG, ODESSA, VARSOVIE. Right column: A MOSCOW, ROME, ANCONA, MILAN, TRIESTE, TURIN, GENÈVE, FLORENCE, LIVOURNE, NAPLES, MALTE, CORFOU, ZANTE, CONSTANTINOPOLE, SMYRNE, SALONIQUE, ALEXANDRIE (Égypt.), PHILADELPHIE, NEW-YORK, BOSTON, NOUVELLE-ORLÉANS, PATRAS, NAPOLI DE ROMANIE, ARCHIPEL.